



**COMMUNE
DE
VEYTAUX**

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission nommée pour l'examen du préavis No 12/2023, présenté par la Municipalité au Conseil communal dans sa séance du lundi 11 décembre 2023, relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 293'930.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais liés à l'entretien de l'avenue des Falquières : remplacement et mise sous tube du câble de l'éclairage public, remplacement du collecteur d'eaux claires, réfection des trottoirs en porte-à-faux et réfection du revêtement bitumeux

Rapporteur : Pascal Ruch

Membres : Caroline Gademann

Valérie Passera

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commission s'est réunie le mardi 16 janvier 2024 en présence de M. le Municipal Philippe Andler qui a commenté le préavis 12/2023 présenté par la Municipalité au conseil communal lors de sa séance du 11 décembre et développé certains points plus en particulier. Nous le remercions d'avoir répondu à l'ensemble des questions que notre commission a eu tout loisir de lui poser afin de se faire une idée précise du projet et en comprendre la méthode et les enjeux.

Remarques générales :

-Il s'agit d'un projet d'envergure puisqu'il vise à une rénovation complète du tronçon en pente de l'Avenue des Falquières (du n°5 jusqu'à l'armoire électrique située sous la place du village) qui comprendra autant des travaux en surface qu'en profondeur.

-Il est prévu en effet l'ouverture d'une fouille destinée à remplacer et mettre sous tube le câble de l'éclairage public et à remplacer le collecteur d'eaux claires datant tous les deux de plus de 70 ans et nécessitant une remise à jour aux normes actuelles avec les matériaux devenus usuels en la matière (tube en PE pour le câble électrique et en PVC pour le collecteur des eau claires).

-Ce chantier conséquent sera aussi l'occasion de refaire les deux trottoirs longeant les parcelles 40,39 et 274 pour l'estacade supérieure et longeant la parcelle 36 pour l'estacade inférieure. Ils sont vétustes et méritent d'être renforcés. Le trottoir qui longe la parcelle 36 date des années 50 et sa construction en porte-à-faux s'est nettement fragilisée et ne correspond plus aux normes actuelles.

-Une fois les travaux de fouille et de rénovation des trottoirs terminés, il sera alors programmé la pose d'un nouveau revêtement bitumeux qui sera le bienvenu au vu de l'état dégradé de celui actuel qui porte les traces de nombreuses interventions antérieures.

-Ce chantier est initié par la volonté de la Romande Energie qui souhaite dès ce printemps assurer un renforcement de l'alimentation électrique en prévision des futures constructions qui s'édifieront sur la parcelle n° 243.

- La durée des travaux est estimée entre 3 et 5 mois. Ils devraient être plus aisés et présenter moins de «mauvaises surprises» que ceux réalisés sur la Rue du They et la rue Bonivard réalisés entre 2021 et 2022 (cf préavis 07/2021 et 15/2021), car le tronçon est sensiblement plus court et les fouilles se limiteront à une profondeur d'environ un mètre.

- Plusieurs acteurs seront rassemblés pour ce chantier : la Romande Energie, le SIGE, la Compagnie du Gaz SA et la Commune de Veytaux. Cette synergie permettra de concentrer et de limiter les coûts grâce à une répartition des frais entre ces différents partenaires.

Un point essentiel : l'aspect financier.

Un des aspects intéressants de ce projet concerne l'élaboration de son financement. En réalisant ce chantier encore en 2024, il sera possible de profiter du système actuel de la péréquation qui assumera une partie des frais des travaux routiers reconnus dans la catégorie des dépenses thématiques pour autant qu'ils soient pris en charge par le bais du compte de fonctionnement. **Ce retour de péréquation est estimé à environ 70 % et concernera la réfection des trottoirs et la pose du revêtement bitumeux.**

Comme l'indique dans le détail le préavis 12/2023, cela représente une somme de CHF 147'400.- sur les CHF 210'600 de la facture globale pour les travaux routiers. Reste un solde de CHF 63'200 à la charge de la commune qui sera amorti via le fonds de réserve de l'entretien des routes (compte 9281.43).

Comme déjà expliqué à plusieurs reprises dans nos séances du Conseil de cette année, la prochaine grille de péréquation intercommunale qui devrait intervenir dès 2025 ne prendra plus en compte les frais routiers comme dépenses thématiques.

Un point délicat : les conditions de parcage pour les riverains et usagers des Falquières

- La commission s'est bien sûr intéressée aux conditions d'accès aux garages et aux places de parc privées se trouvant sur le tronçon des Falquières concerné durant par les travaux de fouille. La réponse est la suivante : les riverains non impactés pourront en principe accéder chez eux en fonction de l'évolution des fouilles. Dès que les fouilles se dérouleront devant leur maison, seul l'accès piéton pourra être assuré. Pour compenser ce désagrément, **il est prévu d'attribuer gratuitement aux riverains impactés un macaron provisoire pour se parquer sur les places de parc du village durant la période des travaux.**

Il n'est par contre pas prévu de mesures particulières pour les 5 places en zone blanches qui borde la parcelle 274 (estacade supérieure). Les usagers seront renvoyés aux autres zones de parcage du village, dont l'ancienne place à bois et la place de l'écurie qui restent toujours disponibles pour les dépositaires d'un macaron.

A noter que l'accès piéton sera quant à lui en tout temps préservé et sécurisé.

Une alternative à la rénovation et à la remise en usage des trottoirs actuels ?

La commission a eu la curiosité de savoir s'il était possible d'imaginer une autre manière de concevoir un passage sécurisé pour les piétons différent que la simple remise en usage des trottoirs tels qu'ils ont été construits jusqu'à maintenant, à savoir des trottoirs assez étroits (et souvent mal nettoyés en cas d'enneigement) avec un bord à angle droit coincés entre des places de parcs et une clôture pour l'estacade supérieure et le long de la parcelle 36 et de la route pour l'estacade inférieure.

Deux idées ont été émises.

L'une consistant à abandonner les trottoirs pour un marquage jaune à même la chaussée qui indiquerait un passage prioritaire et sécurisé pour les piétons.

L'autre proposant la construction d'un trottoir avec une bordure inclinée qui permettrait aux véhicules d'empiéter en cas d'absence de piétons en circulation ou de favoriser un éventuel croisement de véhicules.

M. le Municipal, Philippe Andler a questionné à ce sujet, et sur demande de la commission, le bureau d'ingénieurs en charge de l'étude pour la réalisation de la réfection de ce tronçon.

Il en ressort que ces deux options s'avèrent compliquées et nettement plus onéreuses à réaliser que le projet préavisé.

En effet, la destruction des trottoirs et un aplanissement ne correspondraient plus à une «simple» réfection mais bien à une nouvelle configuration de ce tronçon routier qui impliquerait cette fois-ci une mise à l'enquête.

Il s'agirait par ailleurs de renforcer la chaussée du côté des trottoirs non prévus pour le passage de voiture ou de véhicules lourds (risque d'affaissement), ce qui doublerait la facture de réfection des trottoirs.

Même raisonnement pour un trottoir à bordure inclinée.

Enfin, les trottoirs se trouvent en partie sur du domaine privé avec des servitudes qui devraient être rediscutées avec les propriétaires concernés sans certitude de leur reconduite.

La commission estime que ces alternatives bien qu'intéressantes seraient coûteuses et peu commodes à réaliser avec le risque de reporter le projet de réfection au-delà de 2024 et ainsi de perdre l'avantage financier du système de péréquation actuel.

Quelques points particuliers :

- La commission s'est interrogée sur **un point d'écriture comptable**. En bas de la page 3 du préavis, il est fait mention du compte 9281.43 pour indiquer l'amortissement de CHF 63'200 qui sera prélevé sur le fonds de réserve entretien des routes. Or ce compte n'apparaît plus dans les points de la conclusion du préavis.

Sous le point 4, la somme de CHF 63'200 est uniquement renvoyée au compte 43.4800 «prélèvement du fonds de réserve».

La boursière communale, Mme Haar, que nous remercions au passage, a répondu par mail, qu'elle a voulu dans la partie conclusion surtout «*indiqué l'impact sur le compte de fonctionnement vu que les travaux routiers seront pris en charge par le biais du compte de fonctionnement*». Le compte 9281.43 correspond au fond de réserve entretien des routes en général. Le compte 43.4800 correspond précisément au prélèvement sur ce fonds de réserve de la somme de CHF 63'200 qui restera à la charge de la commune pour financer les frais des travaux de réfection de la route et des trottoirs.

Mme Haar précise que «pour être plus claire», l'indication sous le point 4 de la conclusion aurait pu être la suivante : *Compte 43.4800 «prélèvement au fonds de réserve entretien des routes, compte 9281.43» : CHF 63'200.00.*

- Les membres de la commission se sont également demandés si **le petit muret endommagé qui longe les propriétés et parcelles qui se trouve en face de la chapelle** sera réparé à l'occasion de ce chantier. M. le Municipal, Philippe Andler a expliqué que cette réfection n'est pas encore à l'ordre du jour car elle est suspendue à la fin du chantier des Falquières, mais aussi à la réalisation des constructions qui s'effectueront sur la parcelle 243 dont la date de lancement n'est pas encore connue. En effet, le passage des véhicules lourds qui vont intervenir pour ces chantiers vont sans doute continuer d'abîmer cette bordure. La Municipalité se prononcera à ce sujet plus tard en connaissance de cause.

Souci et recommandation de la commission :

Au vu de l'étude de l'ensemble et des différents point évoqués ci-dessus, le présent préavis paraît solide et bien réfléchi.

Le renforcement de alimentation en puissance électrique souhaité par la Romande Energie pour les futures constructions de la parcelle 243 est une occasion à saisir pour engager une combinaison de travaux de rénovation et de réfection nécessaires au vu de la vétusté des présentes installations et de profiter par la même occasion d'une répartition des coûts entre les différents partenaires engagés pour ces importants travaux de génie civil.

La réflexion sur les aspects techniques des différentes rénovations programmée est également avisée. Le calendrier représente aussi un élément décisif puisqu'il permet d'ajuster ce projet au système de péréquation actuelle qui assure pour cette année encore une prise en charge de près de 70 % des dépenses thématiques pour des travaux routiers.

La commission est par conséquent convaincue du bien fondé de ce projet et de sa mise en œuvre et vous recommande l'acceptation de ce préavis.

Cela étant dit, la commission a exprimé son souci pour qu'un effort particulier soit fait par la Municipalité tout au long de la durée des travaux pour **la clarté de l'information donnée aux citoyens sur l'avancement des travaux et des éventuels dérangements ou perturbations consécutifs**. Même souci exprimé pour que la signalisation routière soit explicite et actualisée si besoin.

CONCLUSION

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

vu le préavis No 12/2023 de la Municipalité du lundi 11 décembre 2023 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 293'930.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais liés à l'entretien de l'avenue des Falquières : remplacement et mise sous tube du câble de l'éclairage public, remplacement du collecteur d'eaux claires, réfection des trottoirs en porte-à-faux et réfection du revêtement bitumeux.

ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux liés à l'entretien de l'avenue des Falquières : remplacement et mise sous tube du câble de l'éclairage public, remplacement du collecteur d'eaux claires, réfection des trottoirs en porte-à-faux et réfection du revêtement bitumeux ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 293'930.00 TTC au maximum ;
3. de financer cette dépense de la manière suivante ;
 - retour de la péréquation intercommunale (dépenses thématiques) : CHF 147'400.00 ;
 - trésorerie courante : CHF 146'530.00 ;
4. de prendre en charge les dépenses relatives aux travaux routiers par le compte de fonctionnement en 2024, soit :
 - Compte 43.3140 « entretien routes et quais » : CHF 210'600.00
 - Compte 22.4520.02 « dépenses thématiques » : CHF 147'400.00
 - Compte 43.4800 « prélèvement au fonds de réserve » : CHF 63'200.00 ;
5. d'amortir le montant de CHF 26'770.00 pour les travaux d'éclairage public par un prélèvement correspondant sur le fonds de réserve éclairage-compte No 9281.431 ;
6. d'amortir le montant de CHF 56'560.00 pour les travaux d'assainissement par un prélèvement correspondant sur le fonds de réserve égouts-compte No 9280.46 ;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Au nom de la commission

Le Rapporteur
P. Ruch

Veytaux, le 22 février 2024